



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ
LES HÔPITAUX DE SUISSE
GLI OSPEDALI SVIZZERI



SWISS NURSE LEADERS

Démarche interprofessionnelle de Peer Review: Recommandations de l'Alliance Peer Review CH

Afin de promouvoir en Suisse la démarche standardisée de Peer Review de l'IQM et de l'adapter aux particularités suisses, H+ Les Hôpitaux de Suisse, la Fédération des médecins suisses (FMH) et l'Association suisse des directrices et des directeurs des services infirmiers Swiss Nurse Leaders (auparavant ASDSI) ont fondé l'alliance Peer Review CH.

L'alliance a pour ambition de promouvoir en Suisse la démarche interprofessionnelle de Peer Review reposant sur des données de routine:

- Les données de routine (par ex. celles de facturation) sont collectées à grande échelle, sont totalement disponibles et ne génèrent aucun travail supplémentaire de documentation.
- Les démarches de Peer Review permettent de mener un processus d'amélioration continue et favorisent une collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle. Elles contribuent de manière décisive à l'établissement d'une culture ouverte de l'erreur et de la sécurité.

Compte tenu des principes suivants, l'Alliance Peer Review CH s'engage en faveur d'une diffusion conséquente des démarches de Peer Review en Suisse.

1. L'alliance recommande de mettre en pratique dans les hôpitaux et les cliniques la démarche interprofessionnelle de Peer Review en tant que mesure d'assurance de la qualité.
2. L'alliance estime qu'il est pertinent d'élaborer une démarche uniforme en Suisse, afin de garantir les échanges et la mise en réseau. La démarche de Peer Review de l'IQM se prête à cette démarche.
3. L'alliance est favorable à une participation des hôpitaux et des cliniques à l'IQM sur une base volontaire. L'absence d'obligation est indispensable pour que la démarche de Peer Review soit bien accueillie et donc pour son succès.

Pour que la démarche de Peer Review de l'IQM s'établisse à long terme en Suisse, les éléments suivants sont requis:

1. Garantie de la liberté de rejoindre l'IQM.
2. Prise en considération des particularités linguistiques et culturelles.
3. Garantie de l'interprofessionnalité.
4. Création d'un organe central de coordination sous l'égide de H+.
5. Communication et ancrage des valeurs et des principes de l'IQM et de la réussite de la démarche de Peer Review auprès de tous les acteurs du système de santé.
6. Garantie d'une formation nationale des pairs qui corresponde au concept de l'IQM pour la formation continue de pair.
7. Promotion des échanges aux niveaux national et international et d'une mise en réseau.
8. Démarrage avec des critères de référence de l'IQM et extension du système en intégrant